

Puis je être expulser du logement que louaient mes parents

Par nelak, le 02/01/2012 à 10:47

Bonjour,

Vivant sous Le même toit que mes parents locataires d'un appartement depuis 40 ans Ma mère est décédée il y a 3 ans et mon père en décembre 2011

c'est moi qui ait payé le loyer depuis plus de deux ans (chèques envoyés à leurs banque)

J'ai 64 ans et bénéficie depuis quelques mois du RSA

Est ce que les propriétaires (héritiers) peuvent m'expulser

Combien de temps doivent ils m'accorder quels sont mes recours

Merci pour vos conseils cordialement

Par edith1034, le 02/01/2012 à 11:21

non vous êtes un ascendant vivant sous le même toit que vos parents, depuis au moins un an

vous êtes titulaire du bail grâce à la loi 6 juillet 1989

pour tout savoir sur le bail

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Par nelak, le 02/01/2012 à 18:47

merci edith voilà une réponse qui fait du bien!